

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 01 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt et un le premier juillet à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mme CARRE Annick, Mme HOFFMANN Noémie.

Mme Annick CARRE a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RAUX,
Mme Noémie HOFFMANN a donné pouvoir à Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Jean-Emmanuel DA CUNHA est désigné pour remplir cette fonction.

SUBVENTIONS 2022 :

Le Conseil Municipal, vote pour 2022, par 15 voix Pour, les subventions suivantes :

ADMR « Marne et Soude »	1061.00
ADMR « Marne et Soude »	900.00
AMICALE 3^{ème} AGE	330.00
ASSOCIATION CHALONNAISE PROTECTION ANIMAUX	137.00
FOYER COLLEGE DE FAGNIERES	78.00
INSTITUT GODINOT	381.00
LA PREVENTION ROUTIERE	129.00
LES AMIS DE NOS EGLISES	129.00
SCLEROSE EN PLAQUES	78.00
RESTOS DU CŒUR	201.00
EVEIL RECY SAINT MARTIN BASKET	139.00
ASSOCIATION LA CHENEVIERE	119.00
REIMS ESPOIR	180.00
ASSOCIATION "LA FRETILLANTE"	221.00
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	530.00
ASSOCIATION CITA'DEN	788.00

Le Conseil Municipal, vote pour 2022 par 13 voix Pour et 2 Abstentions la subvention à :

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	0.00
--	-------------

Le Conseil Municipal, vote pour 2022 par 14 voix Pour et 1 voix Contre la subvention au :

COMITE DES FETES DE MATOUQUES	4100.00
--------------------------------------	----------------

TERRAIN RUE DE HAUT :

Mr le Maire indique que le bailleur social Nova'Habitat a été sollicité pour un projet de logements déplafonnés sur le terrain rue de Haut acquis dernièrement par la commune.

Le conseil municipal souhaite qu'une ébauche soit réalisée par Nov'Habitat afin de pouvoir prendre une décision sur la réalisation de logements sociaux.

INFORMATIQUE AU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Mr le Maire indique que le poste informatique du secrétariat de mairie doit être remplacé. Un devis a été établi par la Sté JVS Informatique

Le Conseil Municipal donne un accord de principe mais souhaite quelques modifications sur le matériel proposé. Il charge Mr le Maire d'en discuter avec le commercial et signer l'offre de prix.

COPIEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Mr le Maire présente la proposition de la Sté KOEZIO pour le remplacement du copieur de la mairie.

Soit la commune rachète un copieur, soit elle loue le matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer le copieur et charge Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

FOOTBALL-CLUB :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mr Nicolas Rueff, Président du Football Club St Gibrien-Matougues, en date du 10 juin 2022. Il indique que le nouveau président nommé, Mr Jérôme Harnik, est venu se présenter en mairie, à exposer les projets du club et demander la poursuite de la mise à disposition des installations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De mettre à disposition** les installations sportives de la commune au Football-Club St Gibrien Matougues pour une période probatoire de un an,
- **de charger Mr le Maire** d'en informer le Président Mr Harnik.

TABLES ET BANCS EN BOIS :

Monsieur l'Adjoint présente le devis établi par la Société COMAT et VALCO pour des tables et des bancs en bois en remplacement de ceux existants en fort mauvais état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis présenté d'un montant de **7800.00 euros TTC**,
- **De donner tous pouvoirs** à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

COMITE DES FETES : BIBLIOTHEQUE DE RUE :

Mr le Maire donne connaissance de la demande du comité des fêtes de Matougues qui souhaite mettre en place une bibliothèque de rue.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Mr le Maire de trouver avec Mme la Présidente un endroit sur la place Jean Moulin.

MICRO CRECHE : BAIL A USAGE COMMERCIAL ET PRESTATIONS ENTRETIEN ESPACES VERTS :

PROJET BAIL :

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de bail à usage commercial à passer avec la SAS MC VESLE, représentée par Mme Noémie De Pauw, pour l'installation de la micro-crèche, 4 Impasse des Cerisiers à Matougues et l'invite à se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les termes du projet de bail à usage professionnel à passer avec la **SAS MC VESLE**, représentée par Mme Noémie De Pauw,
- **autorise** Mr le Maire à signer ledit bail à usage commercial et les pièces comptables nécessaires.

PRESTATIONS ENTRETIEN ESPACES VERTS :

Mr le Maire indique au conseil municipal que l'entretien des espaces verts à la micro crèche, 4 Impasse des Cerisiers, sera assuré par la commune. De ce fait, Mr le Maire propose de facturer à la SAS MC VESLE 20 minutes de temps de travail d'un employé communal à chaque intervention effectuée. La facturation sera établie une fois par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la proposition de Mr le Maire pour l'entretien des espaces verts à la micro crèche à raison de 20 minutes de temps de travail de l'employé communal pour chaque intervention réalisée et une facturation une fois par an,
- **autorise** Mr le Maire à signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

TRAVAUX RUE DES MUROTS : ATTRIBUTION DE MARCHÉ :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 7 entreprises ont répondu à la consultation relative aux travaux de requalification de la rue des Murots. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 17 Juin 2022, a décidé de retenir l'entreprise EIFFAGE Route Nord-Est pour réaliser ces travaux. Le montant de l'offre s'élève à 114 499.75 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision de la commission d'appel d'offres attribuant le marché de travaux VRD de la rue des Murots à l'Entreprise EIFFAGE Route Nord-Est pour un montant TTC s'élevant à la somme de : **139 399.70 €**,
- **Donne** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL :

Le conseil municipal décide de recruter un assistant administratif au secrétariat de mairie.
Il charge Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

ENTRETIEN DE LA ROUTE MATOUGUES-JUVIGNY :

Mr le Maire indique que la route de Matougues à Juvigny est une voirie intra-communautaire. Un enduisage est prévu semaine 34 du 22 au 26 août 2022, la route sera fermée durant l'application de 8h à 17h.

ANCIEN LOCAL POMPIER PLACE JEAN MOULIN :

Le Conseil Municipal décide que l'ancien local pompier situé place Jean Moulin sera mis à disposition du Comité des Fêtes afin qu'il puisse y stocker tout le matériel dont il dispose.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H20.

**Le Maire,
Bruno ADNET**